

## LE DEVOIR DE L'HOMME EST DE S'ÉRIGER DES BARRIÈRES

(par Rabbi David Hanania Pinto שליט"א)

Il est écrit (Devarim 22, 8) : «Quand tu construiras une nouvelle maison, tu feras une rampe autour du toit et tu ne mettras pas de sang dans ta maison si quelqu'un venait à en tomber (ki yipol hanofel).» Les commentateurs (voir Rabbeinou Be'hayé) se sont demandé pourquoi l'Écriture avait employé deux fois le même mot «yipol hanofel» plutôt que de dire simplement «pen yipol». Il faut également comprendre quelle leçon nous devons tirer de ce verset. En effet, il est certain que quiconque construit une maison doit mettre un garde-fou sur son toit, donc qu'est-ce que la Torah vient nous dire de nouveau ? On peut dire que la Torah nous enseigne que chacun doit se faire à soi-même des barrières qui ressemblent à une «rampe» pour se séparer de ses actes matériels. En effet, s'il ne se limite pas dans la matérialité, mais continue à se permettre des choses superflues, il provoque par là une chute dans le service de Hachem. Et s'il se conduit ainsi régulièrement sans changer, il risque de tomber sans possibilité de se relever, et ainsi il sera considéré comme mort du point de vue spirituel.

Nous voyons parfois quelqu'un qui tombe et baisse de niveau, et qui s'imagine immédiatement que c'est en résultat d'une faute qu'il a commise. Mais en réalité, nous devons savoir que l'homme ne baisse pas de niveau forcément à cause d'une faute, il se peut aussi que son cœur ait été attiré par les plaisirs superflus. Et comme, au lieu de se repentir, il a persisté dans cette voie, il est de nouveau tombé, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il finisse par mourir spirituellement.

On peut baser cette idée sur ce qu'ont dit les Sages (Berkhot 18b) à propos du verset (Devarim 17, 6) : «Le mort mourra d'après deux ou trois témoins». Ils ont demandé comment il est possible de dire de lui «le mort mourra» ; c'est contradictoire ! Ou bien il est mort, alors comment pourrait-on le mettre à mort, ou bien il est vivant, alors pourquoi l'appelle-t-on «mort» ? Il faudrait écrire «le vivant mourra» ! La Guemara explique à ce propos «celui qui est

considéré comme mort», et le Ba'al HaTourim écrit «le mort mourra» : les méchants de leur vivant sont appelés morts.

Cela signifie que lorsque l'homme pêche, il est immédiatement considéré comme mort, en particulier quand il porte atteinte à la racine de son âme, et la frappe si durement qu'elle finit par le quitter ; il devient alors un homme sans âme. Alors il est comparé à la bête qui n'a pas non plus d'âme, ainsi qu'il est écrit (Kohélet 3, 19) : «L'homme ne vaut pas plus que la bête, car tout est vanité», et quand on le tue effectivement il ne s'agit plus que de son corps, car son âme est déjà morte.

C'est ce que dit le verset «Ki yipol hanofel», la première fois il a porté atteinte à son âme par la faute, qui a fait fuir son âme, et c'est la première chute ; la deuxième fois, son corps aussi est mort, et c'est la deuxième chute spirituelle. Par conséquent, pour éviter cette situation peu enviable, l'homme doit faire attention à ne pas tomber une première fois, en faisant une barrière, ainsi qu'il est écrit (Vayikra 18, 30) «Vous garderez Ma garde». Nos Sages ont expliqué (Moed Katan 5a, Yébamot 21a) : «Faites une garde à Ma garde». C'est ce qui est dit (Avot 1, 1) : «Faites une barrière à la Torah». Le Rambam a expliqué qu'il faut édicter des décrets qui éloignent l'homme de la faute, c'est pourquoi il a le devoir de s'entourer de la Torah et des mitsvot de peur de tomber deux fois. En effet, celui qui ne monte pas encore plus mais s'habitue à se tenir à l'endroit où il se trouve actuellement, agit sans aspiration et sans désir, si bien qu'en fin de compte il en aura assez de tout. Il y a plus. Les bnei Israël doivent faire tout particulièrement attention dans les choses faciles, parce qu'ils sont les enfants du Saint béni soit-Il (Devarim 14, 1), ainsi que le dit le verset (Amos 3, 2) : «C'est vous seuls que J'ai connus de toutes les familles de la terre, c'est pourquoi Je vous demanderai compte de toutes vos fautes.» Cela signifie que comme vous êtes proches et que vous vous tenez devant Moi, Je vous demanderai compte de vos fautes, des fautes qui n'appartiennent qu'à vous, car quant aux autres peuples cela ne leur est pas du tout

compté comme une faute, c'est vous pour qui c'est une faute.

En effet, celui qui est proche de la royauté doit être absolument pur de tout, c'est pourquoi vous ne ressemblez pas aux autres peuples, à qui Je ne demande compte que des fautes graves. Mais vous, Je vous demande compte même des fautes les plus légères, celles que l'homme a tendance à fouler au talon, comme le dit le roi David (Téhilim 49, 6) : «la faute de mes talons m'entoure», même les fautes qui sont seulement dans mon talon sont considérées pour moi comme un péché.

C'est ce que la Torah nous dit en allusion par les mots : «Quand tu construiras une nouvelle maison, tu feras une rampe». Cela signifie que l'homme qui veut se reconstruire lui-même doit veiller à être toujours blanc comme la neige, sans aucune espèce de tache ni de faute, et il doit toujours se faire à lui-même des barrières semblables à des garde-fous, et toujours faire attention à consolider ces barrières.

Par exemple, quelqu'un qui construit une belle maison mais sans faire attention à y mettre une rampe, représente un danger pour quiconque s'approche de l'endroit où elle est construite, car il risque de tomber. Il en va de même de l'homme lui-même. S'il se contente de faire les mitsvot comme la Torah a ordonné de les faire, sans y ajouter de barrières, cette conduite ne l'empêchera pas de tomber, car il est considéré comme quelqu'un qui est déjà tombé. Et alors, sa deuxième chute est le résultat de la première, du fait qu'il a accompli la mitsva sans la protéger. Et puisque nous sommes arrivés jusque là, ajoutons que même dans le reste des mitsvot, on doit sans cesse ajouter, ajouter dans les barrières, et dans l'aide au prochain, pour ne jamais arriver à une situation où l'on puisse tomber. Comme par exemple dans la mitsva de tsedaka. Il ne faut pas rester toujours au même endroit, mais ajouter sans cesse, sentir constamment les besoins de l'autre et lui ajouter en conséquence. Si l'homme ajoute de cette façon, il ne pêche pas en cela mais renforce la bonne mida. Ainsi, il s'élève en ajoutant à ses bonnes midot.

## DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

### *Le défunt tsadik ...*

Dans notre parachah, nous trouvons un groupe de commandements qui montrent la prudence en ce qui concerne les lois sur l'argent : ne pas retenir le salaire d'un employé, lui donner son salaire le jour même, ne pas infléchir la justice pour l'étranger et l'orphelin, et ne pas prendre en gage le vêtement d'une veuve. Immédiatement après, la Torah ordonne une série d'actes de bonté et de tsedaka : Laisser aux pauvres léket, chikhe'ha et pea, pour nous dire que cela ne suffit pas de faire attention à l'injustice et d'éviter les fautes, il faut aussi faire beaucoup d'actes de bonté et de mitsvot. Et il ne suffit pas d'être «un homme bon» qui ne fait pas de mal aux autres et proclame qu'il est un croyant, il faut aussi étudier la Torah et accomplir effectivement les mitsvot.

Dans le livre Avoteinou Siprou Lanou sur les seli'hot, une histoire instructive est racontée à ce propos par le gaon Rabbi Yossef Sisso HaCohen zatsal, qui était à la tête des rabbanim de Tunis. Un grand Rav qui se trouvait dans une certaine ville voulut la connaître de plus près et demanda à quelqu'un qu'il rencontra en chemin : «Mon fils, dans quelle état est l'observance de la Torah et des mitsvot dans cette ville ?» Il répondit : «Grâce à D., les gens de la ville craignent le Ciel, il n'y a pas ici de meurtrier ni de vol.» Le Rav lui dit : «Tu m'as réjoui, mon fils, mais comment excellent-ils dans les mitsvot, la tsedaka et le 'hessed, la cacherout, l'observance du Chabat et des fêtes ?» Il balbutia en se troublant : «Pourquoi accuser, il nous suffit d'éviter les fautes et de nous détourner du mal de toutes nos forces.» Le Rav comprit la situation, et réfléchissait à la façon de leur ouvrir les yeux pour leur faire comprendre qu'il ne suffisait pas d'éviter les fautes, et qu'il fallait aussi faire beaucoup de mitsvot avec autant d'exactitude que possible. Il marchait encore lorsqu'il vit le cadavre d'un âne au bord de la route couvert d'un essaim de mouches. Il le recouvrit d'un tissu noir et dit à son serviteur : «Passe dans les rues de la ville et proclame à grands cris qu'il y a un met mitsva dans les ruelles de la ville et que tout le monde doit sortir pour l'accompagner ; annonce que le Rav va faire son oraison funèbre.» Au bout de peu de temps, tous les juifs de la ville se rassemblèrent. Le Rav monta sur une grande pierre et commença d'une voix tremblante : «Le défunt, le défunt qui est devant nous était unique, il faisait partie des meilleurs. De toute sa vie il n'a dit aucune parole inutile, et il n'y a pas besoin de préciser qu'il n'a pas dit de lachon hara, de mensonges ni de calomnies ; toute sa vie il a été plongé dans un ta'anit dibour ; le défunt faisait partie de ceux que l'on humilie mais qui n'humilient pas en retour, qui entendent leur honte et ne répondent pas. En ce qui concerne l'abstinence, il y en avait peu comme lui ; il n'a jamais mangé de viande, ne dormait pas dans un lit, se contentait de peu ; et bien qu'il ait souffert du froid, il portait peu de vêtements. Il était la plus humble des créatures. Qui nous donnera son pareil !» Tout le monde pleurait, et ils disaient : «Qui est-ce ? Nous ne connaissions pas un tsadik aussi élevé qui vivait parmi nous !» Le Rav descendit de la pierre vers le cadavre, enleva le tissu noir, et tout le monde recula devant la puanteur du cadavre de l'âne... Ils se mirent à grommeler : «Ce Rav s'est moqué de nous...» Il leur dit : «Dans toutes les qualités que j'ai évoquées, le défunt excellait. Et pourtant c'était un âne et c'est resté un âne, et pourquoi ? Parce qu'il n'a pas accompli «fais le bien», il ne s'est pas élevé dans la Torah, il n'a pas multiplié les mitsvot et ne s'est pas montré généreux...»

### *La perle du Rav*

***Tu renverras la mère et tu prendras les enfants pour que ce soit bon pour toi et que tes jours se prolongent (22, 7).***

Nos maîtres ont expliqué (Kidouchin 39b) que la récompense des mitsvot n'est pas pour ce monde-ci, et quand il est dit «pour que ce soit bon pour toi», c'est dans le monde qui est entièrement bon, «et que tes jours se prolongent», dans le monde qui est entièrement long, c'est-à-dire le monde à venir.

Les Sages racontent (Ta'anit 25a) que Rabbi Elazar ben Pedat était très pauvre et demanda à Hachem d'améliorer sa subsistance. Hachem lui dit qu'il ne pouvait accepter qu'à condition de détruire le monde, et peut-être dans un monde nouveau il aurait une bonne subsistance. Rabbi Elazar n'accepta pas. Le Rav chelita demande dans son livre Pa'had David : Est-il donc difficile à Hachem de donner une subsistance abondante ?

Il répond : La récompense des mitsvot n'est pas en ce monde, car Hachem garde cette récompense pour les tsadikim dans le monde à venir. Même

les Tanaïm riches qu'il y a eu en Israël ont témoigné sur eux-mêmes qu'ils n'avaient pas du tout profité de ce monde. C'est ce qu'a dit Hachem à Rabbi Elazar : «Si Je te donne de l'argent, tu seras livré au mauvais penchant et il te mettra à l'épreuve, et alors le monde sera détruit pour toi, car tu recevras ta récompense en ce monde», et cela, il ne l'a pas accepté. Son nom, «Pedat», montre que Hachem ne lui avait pas donné la richesse parce qu'il voulait le racheter (liphdot) de tout malheur, et il ne voulait pas qu'il tombe dans le piège de la richesse.

### *La mitsva d'extirper*

***Tu extirperas le mal du milieu de toi et tout Israël entendra et craindra (21, 21).***

Rabbi Avraham Ragoler dit : A chaque fois qu'un homme brise son mauvais penchant, il accomplit la mitsva positive d'«extirper le mal du milieu de toi», qui figure six fois dans la Torah. Comment le brise-t-on ? En réfléchissant toujours et en pesant dans son for intérieur ce qu'il convient de faire, si cela provient du bon penchant ou du mauvais penchant ; si cela vient du mauvais penchant, qu'il aille contre ses désirs, ainsi il accomplira «tu extirperas le mal du milieu de toi».

(MiChoul'han Gavoha)

### *Sur quoi porte le reproche ?*

***Parce qu'ils ne sont pas allés au devant de vous avec du pain et de l'eau... et qu'il a employé contre toi Bilam ben Beor (23, 5).***

On reproche deux choses à Amon et Moav. La première, de ne pas avoir marché au devant des bnei Israël avec du pain et de l'eau et de ne pas avoir manifesté une bonne relation sociale. La deuxième, d'avoir employé Bilam ben Beor pour maudire les bnei Israël et causer leur perte. C'est très étonnant, comment vient-on exiger de ces assassins, qui voulaient au moyen de Bilam faire disparaître un peuple entier, et qui en fin de compte les ont fait fauter et on provoqué une grande épidémie, qu'ils se conduisent avec bienséance ? Ne suffit-il pas du reproche qui leur est fait à cause de Bilam, pour qu'il faille ajouter aussi qu'ils n'avaient pas de savoir-vivre... C'est que ces deux reproches ne font qu'un. L'essentiel est qu'ils «ne sont pas venus à votre rencontre avec du pain et de l'eau». Mais s'ils viennent dire pour se justifier qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour donner de l'eau à un peuple entier, l'histoire de Bilam vient prouver que c'est un mensonge. D'où avaient-ils assez d'argent pour employer Bilam le mauvais pour maudire les bnei Israël et les faire fauter...

(Le Maguid de Doubno)

### *Le gardien d'Israël*

***Qu'il ne voie pas chez toi une chose déshonnête, car Il se retirerait d'avec toi (23, 15).***

Le Rav El'hanan Wasserman a expliqué ce verset au nom du 'Hafets 'Haïm : Le Saint béni soit-Il est le gardien d'Israël ; prend-Il une récompense ? Non ! Nous ne Le payons pas pour nous protéger. Il nous protège gratuitement, or quand quelqu'un garde gratuitement, s'il veut il garde et s'il ne veut plus il ne garde plus. C'est l'avertissement de la Torah : «Qu'Il ne voie pas chez toi une chose déshonnête, car Il se retirerait d'avec toi». Ce verset parle de la pudeur, pour l'enseigner que si le camp n'est pas saint, le Saint béni soit-Il cesse de protéger les bnei Israël, et ils deviennent de nouveau livrés à tous.

(MiChoul'han Gavoha)

### *Celui qui avait l'intention de mériter*

***Si tu as oublié une gerbe dans le champ (24, 19).***

Un jour, un groupe de grands talmidei 'hakhmim siégeait en compagnie de Rabbi Zalman de Vilna. Quelqu'un se leva et dit : «J'ai entendu d'un sage dans ma jeunesse qu'il y a une mitsva dans la Torah que plus on s'efforce d'accomplir, plus elle vous fuie, et on ne l'atteint jamais ; c'est justement quand on en détourne l'esprit que dans l'avenir on mérite de l'accomplir.» Depuis que j'ai entendu cela, continua ce sage, de nombreuses années ont passé, j'ai vieilli et j'ai blanchi, et je ne sais toujours pas ce qu'il a voulu dire. Rabbi Zalman lui répondit : Ce sage avait tout à fait raison, c'est une tossefta explicite dans le traité Péa (chapitre 2) : Un 'hassid avait oublié une gerbe dans son champ, et dit à son fils : «Va offrir un taureau en holocauste et un taureau en rémunérateur.» Le fils lui dit : «Papa, pourquoi te réjouir de cette mitsva plus que de toutes les autres mitsvot de la Torah ?» Il répondit : «Toutes les

mitsvot de la Torah, Hachem nous les a données si nous nous efforçons de les accomplir, mais celle-là ne dépend pas de nous, si nous la désirons, elle ne se présente pas à nous : « quand tu feras la moisson dans ton champ et que tu oublieras une gerbe dans le champ, ne retourne pas la prendre... Pour que Hachem ton D. te bénisse dans tous les actes de tes mains. » Le verset lui attribue une bénédiction, donc si quelqu'un qui n'avait pas l'intention de la mériter et l'a méritée, l'Ecriture le lui compte comme s'il l'avait méritée, celui qui avait l'intention de la mériter et l'a méritée, à combien plus forte raison ! » Il voulait dire par sa question, explicite dans les paroles de la Tossefta sur la mitsva de chikhe'ha, que si l'on s'efforce de l'accomplir, on ne l'obtient pas, alors que si l'on en détourne l'attention, on mérite de l'accomplir.

(Toldot Adam)

### **Qui est un grand homme ?**

#### **Il lui infligera quarante coups (25, 3).**

Nos Sages ont dit dans le Talmud (Makot 22b) : « Quelle est la sottise des gens qui se lèvent devant un séfer Torah et ne se lèvent pas devant un talmid 'hakham, alors que dans la Torah il est écrit : « il lui infligera quarante coups », et que les Sages sont venus en enlever un ! »

On demanda à Rabbi Ye'hiel Méïr d'Ostrowtsa : « Est-ce donc là toute leur grandeur ? » Le Rabbi répondit : « Un grand sage n'est autre que celui qui réussit à éviter un coup à un juif et à adoucir son châtement ! »

(MiMa'ayanot HaNetsa'h)

### **Résumé de la parachah**

Des parachiot Réeh et Choftim, qui traitent des mitsvot communautaires pour l'installation en Erets Israël, la parachat Ki Tetsé passe aux mitsvot communautaires et individuelles relevant de la vie quotidienne. La parachah commence par des mitsvot de la famille, la prisonnière yefat toar, l'aîné de la femme détestée, et le fils rebelle. Elle continue par diverses mitsvot qui montrent les voies de la droiture qui font honneur à l'homme, particulièrement le passage sur la jeune fille vierge, et souligne l'attention que doit porter la communauté de Hachem à se garder de toute chose repoussante. La parachah se termine par des commandements sur les voies de la justice dans tous les domaines de la vie, et par l'interdiction d'oublier ce que nous a fait Amalek.

## **A LA LUMIERE DE LA HAFTARA**

### **« Réjouis-toi, femme stérile qui n'as pas enfanté, fais éclater ton allégresse et chante » (Yéchaya 54)**

Il est dit dans le Talmud (Berakhot 10a) qu'un Saducéen a dit à Brouria (la femme de Rabbi Méïr) : Il est écrit « Réjouis-toi, femme stérile qui n'a pas enfanté ». Parce qu'elle n'a pas enfanté, elle doit se réjouir ? Qu'est-ce qui peut la réjouir ? Brouria lui répondit : « Ne sais-tu pas lire un verset entier ? Tu t'es concentré sur un seul morceau de l'image complète, regarde ce qui est dit à la fin du verset : « Car les fils de la délaissée sont plus nombreux », les enfants de Jérusalem, qui a été délaissée, seront nombreux. » La discussion ne s'arrête pas là, reprit l'homme, j'ai encore quelque chose à demander : que signifie « femme stérile qui n'a pas enfanté » ? Brouria lui répondit : « Réjouis-toi, assemblée d'Israël, car elle est effectivement semblable à une femme stérile, en cela qu'elle n'a pas enfanté de fils méchants pour le Guéhenom. » Or ce n'était pas par hasard que ce Saducéen s'était adressé justement à Brouria. Dans sa méchanceté, il voulait éveiller en elle une douleur personnelle, car ses deux enfants étaient morts en bas âge, comme le raconte le Midrach (Michlei 31), c'est pourquoi en tant que mère sans enfants, le Saducéen voulait éveiller en elle une souffrance qui atteint les tsadikim aussi. D'après lui, cette souffrance était inutile, car tous leurs efforts sont en vain, et tous les tsadikim sont considérés comme une femme stérile, et non comme une femme stérile ordinaire, mais quelqu'un qui a souffert en vain la grossesse et l'accouchement. C'est pourquoi Brouria lui a répondu que ses enfants se trouvaient maintenant dans le Gan Eden, saints et grands. Alors que ses enfants à lui, et à ses semblables, même s'ils vivaient longtemps, hériteraient en fin de compte du Guéhenom.

## **LA RAISON DES MITSVOT**

### **a mère demande : Allumez une lumière supplémentaire !**

**Si un homme a un fils rebelle qui n'écoute pas la voix de son père et la voix de sa mère (21, 18).**

Dans le Talmud (Sanhédrin 71a), il est dit au nom de Rabbi Chimon : « Le fils rebelle n'a jamais existé et n'existera jamais, alors pourquoi ce passage ? Pour recevoir la récompense de son étude. » Les commentateurs s'étonnent : Pourquoi la Torah a-t-elle besoin d'écrire quelque chose qui n'a jamais existé et n'existera jamais, pour quelle raison ? Rabbeinou Be'hayé répond à cela que c'est cela même la sagesse de la Torah, d'enseigner au peuple la grandeur du devoir d'aimer Hachem. En effet, il n'y a pas d'amour plus fort au monde que celui d'un père et d'une mère pour leur fils. Et au moment où les parents voient que leur fils transgresse les mitsvot de Hachem de façon habituelle, ils doivent mettre en premier lieu leur amour pour Hachem par rapport à leur amour pour leur fils, au point de devoir pour ainsi dire le mener à la lapidation devant le Beit Din. Nous avons déjà appris cela d'Avraham, qui malgré son puissant amour pour son fils unique Yitz'hak, quand est venu l'ordre de Hachem de l'offrir en holocauste, s'y est employé immédiatement et a fait passer l'amour de Hachem avant l'amour de son fils unique ; alors, on a connu dans le monde entier la grandeur du devoir de l'amour envers Hachem, qu'il convient de placer au-dessus de toute autre forme d'amour. Pour cela, la Torah a trouvé nécessaire d'écrire ce passage sur le fils rebelle, afin d'étudier la grandeur du devoir de l'amour de Hachem, au point qu'il faille amener son fils bien-aimé à la lapidation. Les Sages ont dit à ce propos : « Etudie et reçois la récompense de l'étude ». Dans le livre Cheal Avikha VéYaguidkha, (III<sup>e</sup> partie p. 208), on trouve une histoire racontée par un vieux Rav de Russie : Dans une petite ville, il y avait dix juifs qui ont été attrapés pour être assassinés. On leur a donné cinq jours pour réfléchir s'ils étaient prêts à se convertir, et s'ils refusaient ils seraient mis à mort. Le cinquième jour, les juifs de la ville firent une réunion dans la synagogue pour prier que les juifs prisonniers surmontent l'épreuve et soient prêts à mourir pour sanctifier le Nom de Hachem. Ils allumèrent neuf bougies pour neuf des dix prisonniers. Le dixième était un fils unique de son père et de sa mère, ils supposèrent donc qu'elle ne pourrait pas supporter l'épreuve. Et voici que tout à coup on entendit un bruit de pleurs violents venant de la ezrat nachim, c'étaient les pleurs de la mère du fils unique, qui demandait qu'on allume une dixième bougie pour son fils aussi. Au bout d'un certain temps arriva un messager qui tenait à la main un sac contenant les têtes coupées des juifs qui avaient donné leur vie. A ce moment-là, la mère se dépêcha d'identifier les têtes des morts, et quand elle vit que la tête de son fils unique s'y trouvait aussi, elle se mit immédiatement à danser d'une grande joie.

## **GARDE TA LANGUE**

### **Prier et demander**

J'ai entendu d'un gaon et tsadik de la génération précédente qui, lorsqu'il devait parler à des gens pour des affaires de ce monde, avait l'habitude de demander secrètement à Hachem de le protéger du lachon hara. En vérité, c'est un verset explicite, comme nous le trouvons chez Ya'akov qui a dit (Béréchit 28, 20) : « Si D. est avec moi et me protège sur ce chemin où je marche ». Nos Sages ont expliqué (Béréchit Rabbah 70) : « Me protège – du lachon hara. » En effet, il allait chez Lavan, qui est la source de la tromperie, et il craignait d'apprendre de sa conduite, c'est pourquoi il a dit « sur ce chemin », à savoir vers Lavan. Mais quand il était dans le Beit HaMidrach de Chem et Ever, il n'avait pas besoin de craindre cela. Les gens comme nous doivent le demander tout le temps à Hachem.

(Zakhor LeMyriam)



## HISTOIRE VÉCUE

### *Et l'honneur du ciel ?*

*Il lui écrira un acte de divorce (24, 1).*

On raconte sur le gaon Rabbi Moché Feinstein zatsal qu'un jour il organisa un divorce pour quelqu'un, et ensuite le Rav demanda à l'un de ses élèves d'être un envoyé pour le mari et de remettre l'acte de divorce à la femme en présence de deux témoins, selon le din. Mais la femme refusa de prendre le guet. Immédiatement, Rabbi Moché sortit, accompagné de l'envoyé et de deux témoins, pour aller chez cette femme, qui habitait un immeuble négligé dans Manhattan. Il monta quatre étages pour arriver jusqu'à la porte de l'appartement. Quand elle ouvrit la porte, son père éclata en cris contre Rabbi Moché, qui avait abandonné sa fille. Rabbi Moché insista pour qu'on le laisse parler avec la femme, et en fin de compte le père céda et laissa entrer le groupe. Calmement et clairement, Rabbi Moché expliqua à la femme l'erreur tragique qu'elle commettait en refusant, et en fin de compte elle se laissa convaincre et accepta de prendre le guet. Alors ils le lui donnèrent et s'en allèrent. En descendant les escaliers, l'élève dit : «Excusez-moi de mon étonnement, convient-il vraiment à votre statut élevé de vous abaisser ainsi ?» «Quoi ? répliqua le Rav vigoureusement, dans des situations comme celle-ci, je dois veiller à ne pas m'abaisser ? Et l'honneur du Ciel, si la femme trouvait un nouveau mari sans avoir de guet, l'honneur du Ciel serait profané ! Peut-il y avoir une honte plus grande que celle-là ?»

(Torat HaParachah)

## LES ACTES DES GRANDS

### *Alexandre le Grand se prosterne devant Chimon HaTsaddik*

Les Koutim demandèrent la permission à Alexandre le Grand de détruire le Temple, et il la leur donna. On vint l'annoncer à Chimon HaTsaddik. Que fit-il ? Il revêtit les vêtements du grand prêtre, s'en enveloppa, et partit avec un groupe de notables de Jérusalem portant des torches à la main. Ils marchèrent toute la nuit, les uns marchant d'un côté et les autres de l'autre, jusqu'à l'aube. Quand le soleil se leva, il leur dit : «Qui sont ceux-là ?» On lui répondit : «Des juifs qui se sont révoltés contre toi.» Quand ils arrivèrent à Antiparas, le soleil se leva et ils se rencontrèrent. Quand Alexandre de Macédoine vit Chimon HaTsaddik, il descendit de son cheval et se prosterna devant lui. On lui dit : «Un grand roi comme toi se prosterne devant ce juif ?» Il répondit : «La figure de cet homme m'apparaît avant la bataille et je suis vainqueur.» Il leur demanda : «Pourquoi êtes-vous venus ?» Ils répondirent : «Afin que ne soit pas détruit le Temple où nous prions pour vous et votre royaume ; les Koutim vous ont trompé, ils veulent le détruire et vous leur avez donné la permission !» Il leur dit : «Qui sont ceux-là ?» Ils répondirent : «Ce sont les Koutim qui se tiennent devant vous.» Il leur dit : «Ils sont entre vos mains.»

Immédiatement, les juifs prirent ces Koutim et les châtièrent avec toute la sévérité du din. Ils leur percèrent les talons, comme il faut punir ceux qui incitent à l'idolâtrie (comme le serpent qui a incité la femme, il avait des jambes et elles ont été coupées, car le mensonge n'a pas de jambes), et pour que le châtiment ait beaucoup de publicité, ils les suspendirent aux queues des chevaux et les traînèrent dans les chardons devant tout le monde, jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur lieu de culte au mont Guerizim. Quand ils arrivèrent au mont Guerizim, ils détruisirent leur lieu de culte comme la Torah nous l'a ordonné (Devarim 12) : «Détruis tous les lieux où les non-juifs ont fait un culte...» Ils ont donc labouré cet endroit et y ont planté des vesces, qui sont une nourriture pour les animaux, comme eux-mêmes avaient voulu le faire pour notre Temple. Ce jour-là était le 25 Tévet, et on en fit un jour de fête, qui s'appelle «le jour du mont Guerizim», car en ce jour le Temple a été sauvé de la destruction et en ce jour on a détruit un lieu d'idolâtrie des Koutim au mont Guerizim. (Yoma 69a).

## ECHET HAYIL

### *Etre heureuse*

«Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse, son mari la complimente». Le but merveilleux auquel doit aspirer toute fille d'Israël est d'être heureuse, de ressentir un sentiment de bonheur, qui remplit le cœur, l'âme et la maison. Notre mère Léa a appelé un fils Acher, en disant : «Par mon bonheur, car les filles me jugeront heureuse». Parfois, quelqu'un se sent heureux, mais ce sentiment passe vite. Un bonheur dans l'instant est fugitif. Quand l'autre aussi partage le bonheur, c'est un bonheur stable, complet, profond. «Car les filles me jugeront heureuse», même les filles reconnaissent une femme heureuse, le bonheur si profond dans le cœur, dans la maison. C'est pourquoi le mot ocher («bonheur») ressemble au mot ichour (reconnaître), car tout le monde doit reconnaître mon bonheur, savoir que je suis heureuse dans la vie. Qu'est-ce que c'est que le bonheur parfait ? «Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse», les enfants de la maison se lèvent et reconnaissent la voie dans laquelle les a élevés leur mère. Cette reconnaissance est apte à provoquer un bonheur merveilleux dans le cœur de la mère et de la femme juive.

(Chalom Reout)

## TES YEUX VERRONT TES MAITRES

### *Le tsadik et kabbaliste Rabbi Moché Aharon Pinto*

Le tsadik Rabbi Moché Aharon, que son mérite nous protège, avait l'habitude de nombreux signes et miracles. L'un des amis du Rav était paralysé depuis des années, et n'avait pas non plus d'enfants. Un jour, Rabbi Moché Aharon alla lui rendre visite, et quand il le vit dans sa chaise roulante, il se mit à pleurer, parce qu'il voulait lui donner la bénédiction d'une guérison totale. La femme de cet homme s'approcha du Rav et lui demanda de la bénir ainsi que son mari pour qu'ils aient des enfants. Alors, Rabbi Moché Aharon lui dit : «Comment vous bénirais-je que vous ayez des enfants, puisque votre mari est paralysé ?» La femme répondit : «Que le Rav lui donne une bénédiction, et qu'il épargne ainsi une deuxième bénédiction, car s'il nous bénit que nous méritions des enfants, de toutes façons il faudra que mon mari guérisse de sa paralysie.»

Rabbi Moché Aharon le bénit pour qu'il ait des enfants, et l'homme se leva en pleine santé. Il mérita un an plus tard d'avoir un fils, et Rabbi Moché Aharon alla chez lui pour être sandak.

Il réussissait beaucoup aussi dans les bénédictions sur le mariage. De sa bouche, il bénissait que l'on trouve un parti convenable, et sa parole n'était jamais en vain. Un jour, il voyageait en voiture avec un certain homme, et le chauffeur lui demanda de le bénir qu'il trouve rapidement une épouse convenable. Rabbi Moché Aharon lui dit : «Sortez de la voiture, et là vous trouverez sous les roues une pièce de monnaie où votre nom figure, c'est pour vous un signe que vous trouverez rapidement votre épouse.» Le chauffeur s'excusa en disant qu'en ce moment, au milieu de la route, il ne pouvait pas s'arrêter, et quand ils arriveraient à un endroit propice il s'arrêterait.

Effectivement, quand ils arrivèrent à destination, il arrêta, sortit de la voiture, et trouva sous les roues une pièce de monnaie sur laquelle son nom était gravé... Au bout de peu de temps, il trouva une épouse. C'est étonnant, comment cette pièce de monnaie était-elle arrivée à cet endroit ? Les voies de Hachem sont mystérieuses. Mais l'enseignement selon lequel «le tsadik décrète, et le Saint béni soit-Il accompli» se réalisait en Rabbi Moché Aharon. Le reste de sa vie et de ses œuvres est raconté dans le livre Nifleotav Livnei Adam, qui va bientôt sortir. Que son mérite nous protège, ainsi que tout Israël, Amen qu'il en soit ainsi.